

# Pacific Heads of Nursing & Midwifery Meeting

## Réunion des directeurs des soins infirmiers et obstétricaux du Pacifique

### LES INFIRMIÈRES ENSEMBLE : UNE FORCE POUR LA SANTÉ MONDIALE

14–16 novembre 2023, hôtel Tanoa International, Nadi (Fidji)

#### Points de situation régionaux sur la lutte anti-infectieuse

Document présenté par Margaret Leong, conseillère en lutte anti-infectieuse, Programme services cliniques, Division santé publique, Communauté du Pacifique

Point 6.5 de l'ordre du jour

Depuis 2020, la Communauté du Pacifique (CPS) collabore avec les États et Territoires insulaires océaniques afin de soutenir les points focaux pour la lutte anti-infectieuse dans le cadre de la COVID-19, de renforcer les capacités en matière de lutte anti-infectieuse et d'élaborer des programmes à l'échelon national et au niveau des établissements de santé. Durant cette période, des progrès considérables ont été accomplis dans certains pays, notamment avec la désignation de points focaux, et l'élaboration de directives nationales et de plans opérationnels pour la lutte anti-infectieuse.

Dans le monde entier, la mise en œuvre des composantes principales des programmes de lutte anti-infectieuse fait défaut. Celle-ci souffre également du manque de données disponibles à l'échelon régional pour suivre les progrès réalisés en matière de mise en œuvre et de respect des exigences minimales de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS). Les services de soins infirmiers jouent un rôle primordial à titre de points focaux pour la lutte anti-infectieuse dans les États et Territoires insulaires océaniques responsables de la mise en œuvre des programmes de lutte anti-infectieuse. En outre, en tant que hauts responsables, nous devrions veiller à ce qu'il y ait une volonté constante de former nos points focaux à la lutte anti-infectieuse et leur conférer l'autorité nécessaire pour garantir l'efficacité du programme de lutte anti-infectieuse à l'échelon national et au niveau des établissements.

## 1. CONTEXTE

L'OMS recommande à tous les pays membres de mettre en œuvre les exigences minimales pour la lutte anti-infectieuse, qui comprennent un programme de lutte anti-infectieuse fonctionnel à l'échelle nationale et au niveau des établissements de santé, des lignes directrices nationales, l'éducation et la formation, la surveillance des infections associées aux soins (IAS), les stratégies multimodales, le suivi-évaluation des pratiques, la restitution des résultats, et l'appui pour l'environnement bâti, le matériel et l'équipement de lutte anti-infectieuse [1].

Le rapport mondial 2022 de l'OMS sur la lutte anti-infectieuse fournit une analyse de situation de l'état d'avancement des programmes de lutte anti-infectieuse dans le monde entier et souligne les carences observées dans la mise en œuvre des exigences minimales pour la lutte anti-infectieuse à l'échelon mondial. Dans les données figurant dans ce rapport, la très faible représentation des pays à faible revenu et à revenu intermédiaire, et l'absence de représentation des États et Territoires insulaires océaniques [1] témoignent du manque de données disponibles sur la lutte anti-infectieuse dans la région.

Depuis 2021, la CPS collabore avec les États et Territoires insulaires océaniques pour élaborer des programmes de lutte anti-infectieuse et renforcer les capacités en la matière à l'échelon national et au niveau des établissements de santé. Notre objectif est que les États et Territoires insulaires océaniques disposent de programmes de lutte anti-infectieuse fonctionnels, qui sont essentiels pour renforcer les capacités nationales en matière de réponse aux épidémies et aux urgences sanitaires, et prévenir la résistance aux antimicrobiens. La collecte de données et le suivi des progrès accomplis en vue du respect des exigences minimales constituent des composantes essentielles de ces activités.

## 2. PROGRÈS ET RÉALISATIONS

### 2.1 Enquête d'évaluation de la lutte anti-infectieuse dans les États et Territoires insulaires océaniques

En résumé, l'enquête d'évaluation de la lutte anti-infectieuse a montré qu'en avril 2023, les États et Territoires insulaires océaniques indiquaient que certaines composantes essentielles requises des programmes de lutte anti-infectieuse étaient en place. Bien que des progrès notables continuent

d'être réalisés, on relève également des carences et des difficultés dans la plupart des États et Territoires insulaires océaniques, notamment :

- Moins de la moitié des États et Territoires insulaires océaniques interrogés (40 %) disposent d'un budget destiné à la lutte anti-infectieuse alloué par le ministère de la Santé.
- Seuls 20 % des États et Territoires insulaires océaniques interrogés proposent une formation obligatoire annuelle en cours d'emploi aux agents de santé (cependant, 53 % ont déclaré proposer une formation annuelle facultative).
- Bien que 60 % des États et Territoires insulaires océaniques interrogés aient déterminé que les IAS étaient une composante de leur programme national de lutte anti-infectieuse, les capacités, la mise en œuvre et la surveillance dans ce domaine demeurent limitées. Moins de la moitié des États et Territoires insulaires océaniques ont indiqué qu'ils suivaient les infections dans les populations vulnérables (40 %) et auprès des agents de santé (40 %).
- Bien que 80 % des États et Territoires insulaires océaniques aient indiqué qu'ils réalisaient un suivi ou des audits des pratiques de lutte anti-infectieuse, seuls 20 % ont déclaré un suivi de l'ensemble des principaux processus et indicateurs repris dans l'enquête, avec des niveaux variables de suivi selon les pays.

## 2.2 Réunion du Réseau océanique de lutte contre les infections (PICNet)

La réunion du PICNet, où dix-sept (17) États et Territoires insulaires océaniques membres étaient représentés, s'est tenue du 24 au 26 mai 2023 à Nadi (Fidji). La tenue de cette réunion du PICNet visait à rendre compte du rôle central que joue la lutte anti-infectieuse dans la protection des professionnels de santé, la sécurité des patients, la lutte contre la résistance aux antimicrobiens, la préparation aux épidémies et la réponse à apporter aux flambées de maladies infectieuses.

Étant donné qu'il s'agissait de la première réunion du PICNet depuis 2006, la déclaration de la réunion a été actualisée comme suit : *Les pays insulaires océaniques mesurent et reconnaissent la valeur de la lutte anti-infectieuse, et ont conscience du rôle vital que joue la lutte anti-infectieuse dans la fourniture de soins de qualité et la contribution à une couverture sanitaire universelle pour tous les peuples de la région.*

Parmi les principales recommandations formulées lors de la réunion figurent la création d'un tableau de bord pour le suivi régional de la lutte anti-infectieuse permettant aux pays de visualiser les progrès

qu'ils ont accomplis au regard des exigences minimales de lutte anti-infectieuse, le soutien permanent des programmes nationaux de lutte anti-infectieuse, la formation, et la publication et l'utilisation des données de recherche.

### 2.3 Activités des programmes de lutte anti-infectieuse

Principales activités des programmes de lutte anti-infectieuse menées et soutenues par la CPS tout au long de l'année 2023 :

- En collaboration avec l'Australian College of Infection Prevention and Control (ACIPC), dix points focaux pour la lutte anti-infectieuse ont commencé à suivre le cours en ligne « Les fondements de la lutte anti-infectieuse ».
- Soutien et mise à jour des directives nationales en matière de lutte anti-infectieuse pour deux États et Territoires insulaires océaniques.
- Appui à l'élaboration de plans opérationnels nationaux pour la lutte anti-infectieuse pour trois États et Territoires insulaires océaniques.
- Outre les 32 points focaux pour la lutte anti-infectieuse qui avaient déjà été formés, 33 correspondants et points focaux pour la lutte anti-infectieuse provenant de 12 États et Territoires insulaires océaniques ont été formés au rôle d'auditeur pour l'hygiène des mains (Gold Standard Auditors).
- Formation de trois États et Territoires insulaires océaniques à la méthodologie normalisée pour surveiller les infections sur site opératoire (ISO).
- Élaboration d'une méthodologie normalisée pour surveiller les bactériémies associées aux soins et formation à cette méthodologie de points focaux pour la lutte anti-infectieuse provenant de quatre États et Territoires insulaires océaniques.

### 3. DÉFIS

- Mise en pratique des directives nationales relatives à la lutte anti-infectieuse, notamment difficulté d'adaptation ou de contextualisation des directives en la matière.

- Manque de leadership en matière de lutte anti-infectieuse, notamment disponibilité restreinte de ressources tant humaines que financières, et investissements limités dans ces ressources.
- Suivi-évaluation et restitution des résultats insuffisants concernant les pratiques et indicateurs clés de lutte anti-infectieuse, notamment l'hygiène des mains, les ISO et les IAS.
- Renforcement des stratégies multimodales (modification du système, formation et éducation, suivi et retour d'expérience, rappels et communications, et changement de culture) pour la mise en œuvre efficace et durable des interventions de lutte anti-infectieuse.

#### 4. ORIENTATIONS FUTURES

##### 4.1 Recommandations à l'intention des pouvoirs publics :

- 4.1.1 Élaboration d'un tableau de bord de suivi régional de la lutte anti-infectieuse, qui permettra aux pays de visualiser les progrès qu'ils ont accomplis au regard des exigences minimales pour la lutte anti-infectieuse. Cette capacité à visualiser les données et à suivre l'état des principales compétences en matière de lutte anti-infectieuse devrait inciter les États et Territoires insulaires océaniques à renforcer leurs programmes nationaux de lutte anti-infectieuse et à atteindre les objectifs dans ce domaine.
- 4.1.2 Appui aux programmes de lutte anti-infectieuse pour l'élaboration et la mise en œuvre de plans annuels et de budgets spécifiques à l'échelon national et au niveau des établissements de santé, l'objectif étant de garantir la pérennité des infrastructures et des ressources en matière de lutte anti-infectieuse et d'eau, d'assainissement et d'hygiène (WASH).
- 4.1.3 Plaidoyer et soutien permettant de faire en sorte que l'ensemble des États et Territoires insulaires océaniques accordent la priorité aux exigences minimales de la lutte anti-infectieuse, notamment en s'engageant à élaborer des politiques portant sur le financement, les cadres juridiques et les systèmes d'accréditation pour la lutte anti-infectieuse.

4.1.4 Renforcement des capacités et formation en matière de lutte anti-infectieuse en vue de l'acquisition d'une expertise dans ce domaine, tant dans les établissements de santé qu'au niveau des services de santé publique.

4.1.5 Appui à l'élaboration de systèmes visant à assurer un suivi, à établir des rapports et à intervenir, notamment des systèmes de surveillance des IAS et un suivi des indicateurs de lutte anti-infectieuse.

#### **4.2 Recommandations à l'intention des partenaires du développement :**

4.2.1 Soutenir et financer la formation et la recherche sur la lutte anti-infectieuse.

4.2.2 Soutenir les actions d'accompagnement et les formations en détachement axées sur le renforcement des capacités.

4.2.3 Élaborer un tableau de bord de suivi régional de la lutte anti-infectieuse.

### **5. BIBLIOGRAPHIE**

1. OMS, 2022. *Global Report on Infection, Prevention and Control*. Genève, Organisation mondiale de la Santé. Disponible à l'adresse : <https://www.who.int/publications/i/item/9789240051164>